

# Sorèze. Un contrat pour dynamiser le bourg

Les signataires ont été reçus  
par le maire Albert Mamy./  
photo DDM.



[f](#) [t](#) [p](#) [o](#) [in](#) [p](#) [e](#) [m](#) **Urbanisme - Aménagement, Sorèze, Tarn**

Publié le 26/12/2019 à 05:08 , mis à jour à 05:14

Pour les petites communes, redynamiser le cœur du village est la principale préoccupation. Alors que les grandes bénéficient de l'opération "cœur de ville" pour elles, c'est le "contrat bourg-centre".

Dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles territoriales de la Région Occitanie et sa présidente Carole Delga, les contrats "bourg-centre" ont pour but de répartir entre les acteurs locaux le développement des bourgs ruraux. A Sorèze la signature s'est déroulée le 17 décembre en présence de tous les partenaires associés tels Claudine Bonnet pour le conseil départemental, Georges Meric pour le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Lauragais (PETR), André Rey pour la communauté de communes Lauragais Revel et sorésois, Daniel Vialle pour le Parc naturel du Haut Languedoc, Gilles Turlan pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'établissement public foncier (EPF) Occitanie qui met à disposition son ingénierie foncière. Le projet est la qualification et la valorisation du patrimoine, du cadre de vie, du développement économique et enfin et surtout, développer l'offre de logement.

Depuis 2009, 300 nouveaux logements ont été créés à Sorèze et le parc des vacants est en diminution. Mais c'est dans le centre bourg que les possibilités de restaurations fort nombreuses permettront de relancer la vitalité de la commune dans cette zone d'habitat certes historique mais délaissé, grâce entre autres à de logements sociaux. De par ce contrat, il sera possible à la municipalité de financer l'achat et la restauration de locaux à but commercial et locatif et ainsi attirer des artisans, des commerçants, des artistes et des familles et de ce fait dynamiser encore plus les services, les commerces et les associations. De plus, les deux axes porteurs que sont la culture et le patrimoine se verront aussi renforcés par les travaux déjà entamés, mais qui se poursuivront jusqu'en 2021, de requalification de la voirie, des façades avec l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), de l'aménagement paysager public, de la signalétique, l'aménagement de nouveaux équipements sportifs, touristiques, et de service.